

Amendement 16**Sandrine Bélier**

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution**B7-0522/2011****Karl-Heinz Florenz, Vittorio Prodi, Corinne Lepage, Sandrine Bélier, Miroslav Ouzký, Kartika Tamara Liotard**

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Élaboration d'une position commune de l'Union dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)

Proposition de résolution**Paragraphe 24***Proposition de résolution**Amendement*

24. souligne qu'un accès juste et équitable des générations actuelles et futures aux réseaux de distribution des ressources est un préalable essentiel au développement et à l'élimination de la pauvreté ***et que les pays en développement, ainsi que les autorités locales et régionales, devraient recevoir les moyens de profiter de*** leurs ressources naturelles ***de la manière la plus durable et la plus inclusive***; souligne qu'il est primordial que tous les pays participent à ce processus afin de créer des sociétés durables; souligne que les pays les plus pauvres et les catégories les plus démunies de la population mondiale subiront de plein fouet les conséquences du changement climatique et doivent par conséquent être aidés dans leurs efforts d'adaptation, notamment pour tenir compte des besoins et des connaissances des femmes et des populations les plus vulnérables;

24. souligne qu'un accès juste et équitable des générations présentes et futures aux ressources est un préalable essentiel au développement et à l'élimination de la pauvreté; ***souligne le droit souverain des pays en développement de gérer eux-mêmes*** leurs ressources naturelles; souligne qu'il est primordial que tous les pays participent à ce processus afin de créer des sociétés durables; souligne que les pays les plus pauvres et les catégories les plus démunies de la population mondiale subiront de plein fouet les conséquences du changement climatique et doivent par conséquent être aidés dans leurs efforts d'adaptation, notamment pour tenir compte des besoins et des connaissances des femmes et des populations les plus vulnérables;

Or. en

26.9.2011

B7-0522/17

Amendement 17

Sandrine Bélier

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

B7-0522/2011

Karl-Heinz Florenz, Vittorio Prodi, Corinne Lepage, Sandrine Bélier, Miroslav Ouzký, Kartika Tamara Liotard

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Élaboration d'une position commune de l'Union dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)

Proposition de résolution

Paragraphe 70

Proposition de résolution

Amendement

70. souligne qu'un cadre réglementaire complet, clair et fiable est nécessaire pour permettre aux acteurs de réorienter les arguments économiques vers une **croissance** efficace, responsable et écologique;

70. souligne qu'un cadre réglementaire complet, clair et fiable est nécessaire pour permettre aux acteurs de réorienter les arguments économiques vers une **économie** efficace, responsable et écologique;

Or. en

26.9.2011

B7-0522/18

Amendement 18

Sandrine Bélier

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

B7-0522/2011

Karl-Heinz Florenz, Vittorio Prodi, Corinne Lepage, Sandrine Bélier, Miroslav Ouzký, Kartika Tamara Liotard

au nom de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

Élaboration d'une position commune de l'Union dans la perspective de la conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20)

Proposition de résolution

Paragraphe 102 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

102 bis. demande qu'une convention internationale sur l'évaluation des incidences sur l'environnement renforce et codifie la jurisprudence de 2010 de la Cour internationale de justice, sur une affaire entre l'Argentine et l'Uruguay concernant la construction d'usines de pâte à papier;

Or. en